

**ALLOCUTION PRONONCÉE
DEVANT L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE**

PAR

**LE MINISTRE DES FINANCES,
L'HONORABLE ERNIE EVES, C.R.,**

À L'OCCASION DE LA PUBLICATION DE

***Perspectives économiques et revue financière
de l'Ontario de 1997***

LE 15 DÉCEMBRE 1997

Sous réserve de modifications

LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE DE L'ONTARIO SE POURSUIT

C'est avec plaisir que je présente à l'Assemblée législative et à la population de l'Ontario un compte rendu de l'état des finances de la province et un rapport sur sa situation économique.

Depuis juin 1995, le gouvernement respecte le plan qu'il a élaboré et tient les promesses qu'il a faites à la population de l'Ontario. Ce plan profite aux Ontariennes et aux Ontariens, comme en attestent les données sur :

- la croissance économique réelle de 4,4 pour 100 en 1997;
- la création de 204 000 emplois dans le secteur privé au cours des neuf derniers mois;
- l'augmentation de 27 pour 100 du nombre de mises en chantier cette année;
- le regain de confiance des consommateurs et des entreprises.

Les finances de l'Ontario sont sur la bonne voie

Les finances de l'Ontario du deuxième trimestre montrent que le gouvernement est en voie d'atteindre ses objectifs et d'équilibrer le budget.

Le déficit de 1997-1998 sera de 5,6 milliards de dollars, soit un milliard de moins que le déficit prévu dans le budget de 1997.

LE TRAVAIL N'EST PAS TERMINÉ

Certains soutiennent qu'en raison de la récente performance économique et financière de l'Ontario, le gouvernement serait justifié de recommencer à hausser les impôts et à dépenser.

Même si les progrès réalisés jusqu'à maintenant sont considérables, il existe cinq milliards six cents millions de raisons de dire qu'il y a encore du travail à faire et que nous devons continuer d'agir de façon responsable sur le plan financier.

La dette continue d'augmenter

Pendant de nombreuses années, les gouvernements se sont employés à hypothéquer la prospérité des générations futures et l'avenir de l'économie ontarienne, si bien que la dette est devenue incontrôlable.

Elle a plus que doublé entre 1990 et 1995 et elle a triplé entre 1985 et 1995.

Le remboursement de la dette menace les services publics

À l'heure actuelle, le gouvernement consacre 9 milliards de dollars par année simplement pour payer les intérêts sur sa dette.

Pour mettre les choses en perspective, mentionnons que ce montant représente 35 pour 100 de plus que le coût du financement des hôpitaux ontariens cette année.

J'ajouterai que ce montant équivaut à 2 000 \$ par contribuable ontarien, soit tout l'impôt sur le revenu que verserait à l'Ontario une personne qui a gagné 31 640 \$ en 1997.

L'ampleur de l'endettement altère les priorités

Les 9 milliards de dollars consacrés au paiement des intérêts sur la dette pourraient être consacrés à des services prioritaires.

Ainsi, cet argent pourrait être investi dans les services de santé.

Ou il pourrait être investi dans l'éducation.

Ou encore, il pourrait être utilisé pour réduire les taxes et les impôts.

RÉDUIRE LES IMPÔTS POUR CRÉER UNE ÉCONOMIE SOLIDE

Le gouvernement a fait des progrès considérables en vue d'éliminer le déficit d'ici la fin de l'exercice 2000-2001.

Pour ce faire, l'économie provinciale doit demeurer vigoureuse.

Nous devons continuer d'améliorer le climat pour le rendre plus propice à la création d'emplois et aux investissements.

Remettre de l'argent entre les mains des contribuables

Les réductions d'impôt jouent un rôle important.

Dans nos deux premiers budgets, nous avons annoncé 30 réductions d'impôt, notamment :

- des réductions de l'impôt sur le revenu;
- des réductions des charges sociales.

Les réductions d'impôt créent effectivement des emplois.

Les cotisations à l'assurance-emploi sont trop élevées et nuisent aux emplois

Le gouvernement fédéral devrait réduire les cotisations à l'assurance-emploi pour les porter à 2,20 \$ par tranche de 100 \$ de gains assurables.

Éliminer les cotisations à l'assurance-emploi pour les jeunes afin de créer des emplois

Il devrait également éliminer les cotisations à l'assurance-emploi pour les jeunes afin de créer immédiatement des occasions d'emploi dont nos jeunes ont tant besoin.

LE CONTRÔLE DES DÉPENSES DEMEURE PRIORITAIRE

Le gouvernement a pris le pouvoir il y a presque deux ans et demi en sachant qu'il serait nécessaire de mettre un terme aux dépenses incontrôlées.

Il aura à prendre d'autres décisions difficiles au chapitre des dépenses pour équilibrer le budget.

Le déficit existe encore

Le gouvernement n'a réduit le déficit que de moitié. L'Ontario dépense encore 640 000 \$ de plus par heure qu'il ne perçoit en recettes. C'est donc dire qu'il y a encore beaucoup de travail à faire.

Le gouvernement doit tenir compte de ses moyens

Les particuliers et les familles comprennent qu'ils ne peuvent dépenser plus d'argent qu'ils n'en ont. Les contribuables ont accepté le fait que le gouvernement ne peut lui non plus dépenser de l'argent qu'il n'a pas.

Tout le secteur public doit faire sa part.

Les contribuables nous ont dit que nous devons dépenser à la mesure de nos moyens.

Les dépenses doivent être souples. Un financement plus sûr permettrait une meilleure planification et une gestion plus saine des dépenses.

Les personnes qui sont les mieux placées pour décider de l'affectation des fonds doivent avoir le pouvoir de prendre ces décisions et doivent être tenues responsables des conséquences de leurs décisions.

Harmoniser les dépenses et le plan d'équilibre budgétaire

Pour harmoniser ses dépenses et son plan d'équilibre budgétaire, le gouvernement propose d'établir un financement de deux ans pour la santé, les écoles et l'enseignement postsecondaire.

Ces crédits refléteront à la fois le montant nécessaire pour soutenir les services prioritaires et les ressources financières des contribuables. Après que ces crédits auront été affectés, les partenaires de ces secteurs, de concert avec le gouvernement, devront s'employer à répondre aux besoins de leur clientèle dans les limites de ces crédits et d'autres ressources mises à leur disposition.

Force nous est de reconnaître que le défi à relever est important.

Ces crédits et les autres sources de financement mises à la disposition des secteurs fourniront la souplesse, la certitude et la responsabilité nécessaires pour relever ce défi.

L'engagement de notre gouvernement envers les principes d'équité salariale demeure.

Les ministères continueront de s'assurer que les fonds nécessaires sont disponibles pour payer les coûts admissibles des mesures d'équité salariale.

Conformément à la décision du juge O'Leary voulant que les ressources gouvernementales soient réparties équitablement et également, j'annonce aujourd'hui que le gouvernement consacrera 140 millions de dollars cette année au paiement forfaitaire rétroactif destiné aux employés admissibles en vertu d'un programme d'équité salariale fondé sur la méthode de comparaison avec d'autres organisations.

Le gouvernement demandera également aux travailleurs et aux employeurs de s'entendre sur le moyen le plus équitable de répartir les 500 millions de dollars que le gouvernement s'est engagé à verser tous les ans aux fins de l'équité salariale. Il s'agit d'un financement sans précédent en Ontario et du niveau le plus élevé de toutes les provinces canadiennes.

Ce financement tient compte à la fois de l'importance du programme et de ce que les contribuables peuvent se permettre de payer pour l'instant.

Le gouvernement reconnaît que des investissements initiaux seront nécessaires pour modifier la façon d'offrir les services et pour faciliter la transition vers une nouvelle façon de dépenser plus judicieuse et une meilleure prestation des services.

Le document Finances de l'Ontario du deuxième trimestre prévoit un montant supplémentaire de 900 millions de dollars au titre de la restructuration et des autres dépenses qui vient s'ajouter aux 610 millions de dollars prévus dans le budget de 1997.

MONTANTS AFFECTÉS AUX PRINCIPALES CATÉGORIES DE DÉPENSES

Un système de santé offrant de meilleurs services à la population

Nous prenons les décisions nécessaires pour réformer le système de santé afin qu'il réponde mieux aux besoins de la population.

Notre objectif est de faire en sorte que les Ontariennes et les Ontariens reçoivent des services de qualité tout au long de leur vie.

Depuis qu'il a pris le pouvoir, le gouvernement augmente chaque année les dépenses engagées dans le services de santé. En 1995-1996, il a dépensé 17,6 milliards de dollars pour faire fonctionner le système de santé.

En 1996-1997, les dépenses de fonctionnement ont été de 17,8 milliards de dollars.

Cette année, le gouvernement dépensera quelque 18 milliards de dollars pour fournir des services de santé fonctionnels à la population de l'Ontario.

Le gouvernement annonce aujourd'hui l'octroi de fonds de fonctionnement qui feront passer le financement du secteur de la santé à 18,2 milliards de dollars en 1998-1999 et à 18,3 milliards de dollars en 1999-2000. Ce montant ne comprend pas les dépenses au titre des immobilisations et de la restructuration.

Ces fonds permettront de maintenir les réinvestissements dans les services de santé communautaire.

Certes, il sera difficile de trouver un tel montant. Je souhaite que le gouvernement fédéral réduise les impôts pour créer des emplois et qu'il réponde aux besoins de la population de l'Ontario en rétablissant les 2,1 milliards de dollars qu'il a retirés des secteurs de la santé et de l'enseignement postsecondaire en Ontario.

Offrir une éducation de qualité

Notre gouvernement est résolu à s'assurer que tous les étudiants de l'Ontario reçoivent une instruction de qualité.

Afin de faciliter la transition vers la nouvelle année scolaire, le gouvernement versera un financement stable pour les écoles de janvier à août 1998.

Les détails concernant le montant exact de l'aide financière qui sera versée aux écoles à compter de septembre 1998 pour les deux prochaines années seront annoncés au début de l'année prochaine.

Dans le budget de 1997, le gouvernement invitait les enseignants à collaborer à la mise en oeuvre d'un programme de retraite anticipée volontaire. À cette fin, il a mis de côté 250 millions de dollars pour l'exercice 1996-1997.

Le coût de cette initiative de 500 millions de dollars serait assumé à parts égales par le gouvernement et les enseignants à partir du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants.

Ce montant permettrait, par exemple, aux enseignantes et aux enseignants admissibles au facteur 86 de toucher une pension complète.

Lors de nos consultations, de nombreux enseignants et enseignantes nous ont dit qu'ils accueilleraient avec plaisir une telle possibilité.

Aujourd'hui, je réitère cette invitation, faite pour la première fois le 6 mai 1997.

J'espère que des discussions auront lieu au cours des trois prochains mois pour que la prestation de retraite assujettie au facteur 86, ou même au facteur 85, puisse être disponible à la fin de l'exercice 1997-1998.

Collèges et universités

Pour continuer à assurer l'excellence du système d'enseignement et de recherche postsecondaire de l'Ontario, il faut que ses ressources soient gérées judicieusement.

Le gouvernement s'engage à fournir un budget de deux ans pour l'enseignement postsecondaire, y compris l'aide aux étudiants, à savoir un montant de deux milliards sept cent quatre-vingt-dix millions de dollars en 1998-1999, supérieur de quelque trente millions de dollars à celui de 1997-1998, et un montant de deux milliards huit cent quarante millions de dollars en 1999-2000, supérieur de quatre-vingts millions de dollars à celui de 1997-1998.

Les universités et les collèges ne seront pas tenus d'augmenter les droits de scolarité en 1998-1999 ni en 1999-2000.

Cependant, les conseils d'administration des universités et des collèges qui le jugent nécessaire pour améliorer la qualité des programmes offerts aux étudiants, pourront hausser les droits de scolarité d'au plus 5 pour 100 en 1998-1999 et jusqu'à 5 pour 100 de plus en 1999-2000.

En outre, les conseils d'administration qui décideront d'investir dans des améliorations supplémentaires aux programmes d'enseignement pourront approuver une hausse supplémentaire d'au plus 5 pour 100 pour chacune de ces deux années.

Chaque établissement pourra également, à sa discrétion, établir les droits de scolarité applicables aux programmes de formation professionnelle et aux programmes de deuxième et de troisième cycle dispensés dans les universités, aux programmes d'études supérieures dispensés dans les collèges, ainsi qu'à d'autres programmes collégiaux où les perspectives d'emploi sont pratiquement garanties et le revenu des diplômés est substantiel.

Le gouvernement est tout à fait conscient de l'endettement croissant des étudiants et des écarts entre le potentiel de rémunération des différents programmes d'éducation.

Conformément à la recommandation du Comité consultatif sur l'orientation future de l'éducation postsecondaire, les établissements qui décideront d'augmenter les droits de scolarité devront affecter à l'aide financière aux étudiants dans le besoin une portion de leurs subventions de fonctionnement équivalente à 30 pour 100 des nouvelles recettes ainsi générées.

Cette politique s'appuie sur le succès des Fonds fiduciaires d'initiative pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario, qui aideront quelque 180 000 étudiants admissibles au cours de la prochaine décennie en créant des fonds fiduciaires permanents d'une valeur de quelque 600 millions de dollars.

Enfin, dans le cadre de cette politique, le gouvernement demandera également aux établissements qui haussent les droits de scolarité de contribuer à combler les pénuries dans les programmes scientifiques et techniques où le nombre d'étudiants éventuels et d'employeurs dépasse grandement les places disponibles.

L'honorable Dave Johnson, ministre de l'Éducation et de la Formation, donnera des précisions sur ces mesures.

En outre, conformément à ce que les premiers ministres ont convenu, nous nous engageons à collaborer avec le gouvernement fédéral relativement aux questions suivantes :

- accès garanti à l'enseignement postsecondaire pour tous les étudiants admissibles;
- programmes de prêts aux étudiants remboursables en fonction du revenu;
- examen du niveau d'endettement de l'ensemble des étudiants.

CONCLUSION

Les preuves sont indéniables : le plan du gouvernement est bénéfique pour l'Ontario.

Tous les indicateurs appuient cette conclusion.

Lorsque la population de l'Ontario a demandé au gouvernement de réduire les impôts, d'utiliser les deniers public de façon plus judicieuse et de laisser au secteur privé le soin de créer des emplois et d'investir dans l'économie, elle avait tout à fait raison.

L'Ontario est redevenu un des meilleurs endroits du monde pour vivre, travailler et investir. Le gouvernement est persuadé que l'engagement et les mesures annoncés aujourd'hui feront en sorte que la prospérité de la province, tant sur le plan économique que social, se poursuivra pendant le prochain millénaire.

Nous pouvons être fiers des progrès accomplis, mais il ne faut pas oublier qu'il reste encore beaucoup à faire. En effet, la dette de l'Ontario ne cesse de croître.

Le gouvernement provincial doit continuer à gérer ses finances judicieusement sinon les jeunes de la province hériteront d'une dette découlant d'un usage excessif du crédit.

Nous sommes déterminés à attaquer de front cette menace et anticipons une province où tous les deniers publics pourront être consacrés à ce qui caractérise notre merveilleuse province : justice sociale, services de santé de première classe, éducation de qualité et aide aux démunis. La population de l'Ontario, les enfants de l'Ontario, ne méritent rien de moins.

